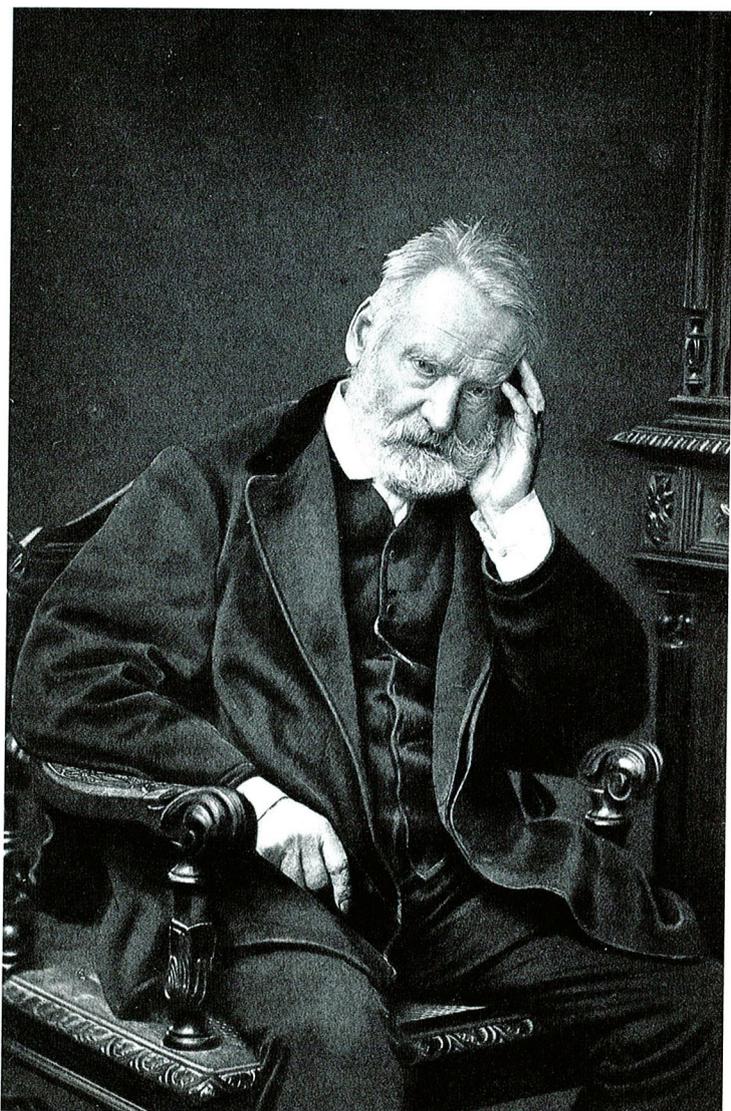


VICTOR HUGO POUR L'AMNISTIE DES COMMUNARDS

Le «manuscrit de tribune» du discours prononcé au Sénat par Victor Hugo pour obtenir l'amnistie des communards en 1876 est émouvant à plus d'un titre, par les ratures de dernier moment du grand écrivain, mais surtout par l'humanité et l'émotion dont il témoigne.



Voici un texte magnifique, un cri du cœur jeté de la tribune du Sénat le 22 mai 1876. Il ne s'agit pas d'une brûlante improvisation. Victor Hugo, piètre orateur, préparait longuement ses discours. Le manuscrit d'origine, conservé à la Bibliothèque nationale, porte de multiples corrections, ratures, adjonctions. La version ci-jointe est la mise au net du texte original par un secrétaire. Elle fut à son tour modifiée de la main de Hugo, témoignant de l'importance qu'il attachait à son intervention. Ces feuillets sont donc son œuvre intellectuelle. Sa main a tenu ces pages, sa voix a prononcé ces mots. Il s'agit là de ce que j'appellerai un «manuscrit de tribune». Et, s'il nous émeut encore à plus d'un siècle de distance, c'est parce qu'il est porteur d'un des plus puissants messages d'humanité prononcés dans l'hémicycle du Sénat.

On connaît l'intensité et la continuité de la lutte conduite par Hugo contre la cruelle répression qui accabla les communards vaincus. Non que Victor Hugo ait rallié la Commune de Paris. Il avait quitté Paris aussitôt après l'enterrement de son fils Charles – le jour même où éclatait l'insurrection – pour se rendre à Bruxelles. Certaines revendications politiques de la Commune, notamment les libertés des communes fédérées, la séparation totale de l'Église et de l'État, l'élection des juges, le remplacement d'une armée professionnelle par une garde nationale citoyenne, étaient celles des républicains les plus avancés. Mais Hugo abhorrait la violence et

*Page de gauche
L'écriture de
Victor Hugo sur
le manuscrit dit
«de tribune» avec
lequel il prononça
son discours dans
l'hémicycle du Sénat,
le 22 mai 1876,
en faveur
de l'amnistie :
«Pardonnez
et rassurez...»*

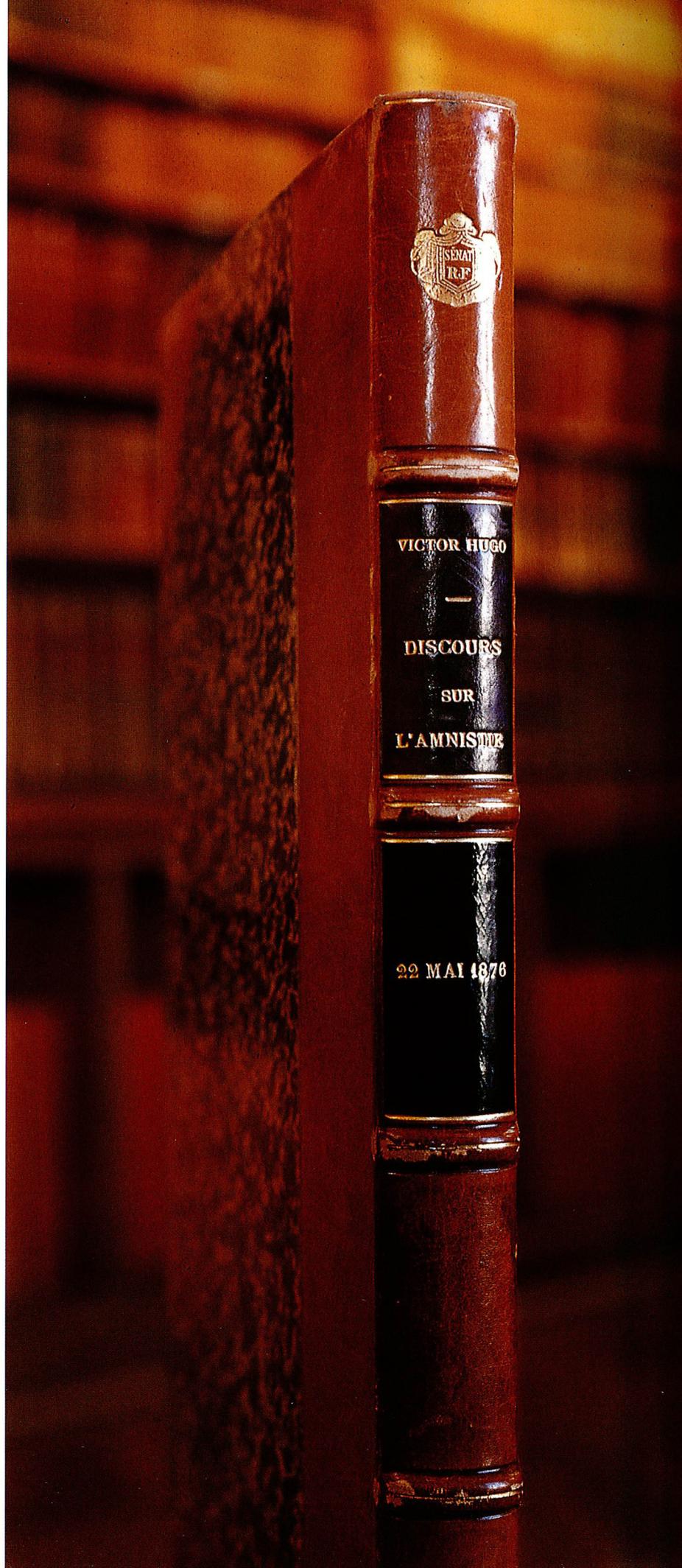
*Ci-contre
Victor Hugo
photographié par
Waléry en 1881.
Député de Paris
après la Commune,
Hugo fut élu
sénateur de
la Seine, en
janvier 1876.
Mais c'est à partir
de Bruxelles, où
il avait été exilé
par Napoléon III,
en 1852,
qu'il offrit, dès
mai 1871, asile
aux «vaincus
de Paris».*

*Ci-contre
Relié avec le
manuscrit et placé
en première page,
le texte de la
proposition de loi
déposé et signé
par Victor Hugo
et Victor Schoelcher
fut repoussé par les
sénateurs. Il fallut
attendre la loi du
10 juillet 1880 pour
obtenir la clémence
et la réconciliation.*

dénonçait les excès commis par certains communards. « La Commune est une bonne chose mal faite », écrivait-il en juillet 1871. Les exécutions et les incendies des communards ne justifiaient cependant pas, à ses yeux, le traitement inhumain qui leur était appliqué. À Versailles, on avait entassé plus de trente-huit mille prisonniers, sans compter ceux détenus dans des forts et sur des pontons. Jusqu'en 1874, quatre conseils de guerre fonctionnèrent. Dix mille huit cent quarante-deux condamnations à mort furent prononcées. Le plus grand nombre furent déportés en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Des milliers d'autres, condamnés par contumace, réussirent à gagner la Belgique, la Suisse et l'Angleterre. Les déportations continuèrent jusqu'en 1876. Le prolétariat, ouvriers et petits commerçants de Paris, avait été écrasé, décimé. Les quartiers populaires n'étaient que deuil et misère. Ce sont ces misérables-là dont Hugo se fait le défenseur.

Le 25 mai 1871, il écrivait, à Bruxelles : « J'offre l'asile, place des Barricades n° 4. Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune frappe à ma porte, j'ouvre. Il est dans ma maison. Il est inviolable. » Le 30 mai, le gouvernement belge expulse Hugo. La presse, à Paris, écrivit qu'il était devenu fou. À deux reprises, en juillet 1871 et en janvier 1872, il connut la défaite à des élections parce qu'il avait inscrit, en tête de son programme : « Amnistie pour les crimes et délits politiques. Abolition de la peine de mort en toutes matières. » Il intervient auprès d'Adolphe Thiers ou du gouvernement pour éviter la déportation à des condamnés. En 1873, il écrit : « Si mon nom signifie quelque chose en ces années fatales où nous sommes, il signifie Amnistie. » Dans son ultime roman, *Quatre-vingt-Treize*, le héros, Gauvain, déclare : « Amnistie est pour moi le plus beau mot de la langue humaine... »

Rien de plus naturel, dès lors, que, dès son entrée au Sénat, Hugo dépose, avec Victor Schoelcher et Auguste Scheurer-Kestner, une proposition d'amnistie. Le discours du 22 mai lui est consacré. En vérité, c'est moins l'intervention d'un parlementaire que la plaidoirie d'un avocat. Lui-même s'écrie : « Messieurs, écoutez-moi avec



1876
SÉNAT

Projet de loi

Les Soussignés,
 voulant effacer les traces de
 la guerre civile,
 Ont l'honneur de proposer le projet
 de loi suivant :

Art. 1^{er} - Sont amnistiés tous les condamnés
 pour actes relatifs aux événements de
 Mars, avril et mai 1871. - Les poursuites
 pour faits se rapportant aux dits événements
 sont et demeurent non avenues.

Art. 2. - Cette amnistie plénière et
 entière est étendue à tous les crimes et délits
 politiques ^{délits} de presse, ainsi qu'à toutes les
 condamnations prononcées à l'occasion d'événements
 politiques, depuis la dernière amnistie de 1870.

Victor Hugo
 Député
 Adolphe Laurent-Fichet

A. Equivois

A. Scheurer-Kestner
 J. Fauriol

patience, comme on écoute celui qui plaide : c'est le droit sacré de la défense que j'exerce devant vous. » Encore aujourd'hui, le lecteur est emporté par le souffle de générosité pour les vaincus, de pitié pour leurs familles. Ce n'est plus seulement pour des communards déportés ou emprisonnés qu'il demande, qu'il exige, l'amnistie sans conditions, sans restrictions : « C'est pour leurs familles plongées dans la misère par la déportation ou l'emprisonnement de celui dont le salaire les faisait vivre. » Et, au-delà, c'est pour la France tout entière, déchirée par la guerre civile, amputée de dizaines de milliers de ses

enfants, et qui ne pourra retrouver la concorde et la paix que par l'amnistie, « cette chose immense et superbe, la patrie ouvrant ses bras à ses enfants et disant : revenez tous, j'ai oublié [...]. Aux grandes épreuves doivent succéder les grands exemples [...]. Pardonner, c'est guérir. Votez l'amnistie ! »

Hugo savait qu'au sein des républicains eux-mêmes, l'évocation d'une amnistie totale des communards était loin de rallier la majorité. Léon Gambetta lui-même y était opposé, jugeant que le moment n'était pas encore venu où l'opinion, même chez les républicains, accepterait de tourner ces pages sanglantes d'une période tragique. La Chambre des députés avait débattu, du 16 au 19 mai 1876, de quatre propositions de loi d'amnistie déposées par les républicains les plus engagés. Vainement, Georges Clemenceau avait, à la tribune, demandé l'amnistie des communards. La Chambre l'avait refusée, alors qu'elle comptait une forte majorité de républicains. Que pouvait donc espérer Hugo, une semaine plus tard, devant un Sénat où les monarchistes détenaient cent soixante-six sièges contre cent dix-sept aux républicains ? Le silence du gouvernement, celui de la commission des lois, dédaignant d'intervenir après le discours de Hugo, témoignait de la certitude de son échec. Neuf sénateurs seulement se levèrent avec Hugo pour voter l'amnistie. Sa défaite était à la mesure de sa passion. Comme l'écrivit ironiquement *Le Figaro* du 23 mai 1876 : « L'amnistie est enterrée sous un discours de Victor Hugo. »

Mais Hugo avait pris date avec l'Histoire. Il savait que la voie de la clémence ne pouvait demeurer longtemps encore fermée, dès lors que les républicains l'avaient définitivement emporté. Malgré les réticences du Sénat, l'amnistie plénière serait accordée aux communards quatre ans plus tard, par la loi du 10 juillet 1880, à la demande du gouvernement Freycinet soutenu, cette fois-ci, par Gambetta. Le poète avait devancé les politiques. Le cœur avait ouvert la voie de la réconciliation.

Robert Badinter, sénateur des Hauts-de-Seine